



Dette envers une assurance

Par **raph76**, le **13/10/2008** à **10:27**

voilà j'ai résilié mon assurance santé en 2005 auprès d'assu 2000 mais il continuait à me prélever tout les mois j'ai donc fait opposition sur les prélèvements et voilà qu'aujourd'hui au bout de 3 ans je reçois une lettre d'une maison de recouvrement me demandant la somme de 273 euros somme impayée auprès d'assu 2000 sont-ils dans leur droit n'y a-t-il pas prescription au bout de 2 ans ?

Par **Tisuisse**, le **13/10/2008** à **23:29**

Bonjour,

La résiliation a bien été faite par LR/AR soit au siège social de la compagnie d'assurances, soit auprès de son agent général ? Avez-vous conservé un double de ce courrier et de son accusé réception ?

Par ailleurs, il vous était loisible, avec ces mêmes documents, de faire une "main levée" de prélèvement automatique près de votre banque. Qu'en est-il ?